

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2015

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	42
Membres excusés et représentés	5
Membres absents non représentés	2



LE DÉPUTÉ-MAIRE
SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19H00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS.

DIVERS

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Madame Nicole CERCLEY est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, maire
Mme Nicole CERCLEY, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carola DRAI, M. Roméo DE AMORIM, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Dominique WAGNON, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Valérie LERAITRE, M. Jean-Marc BRETON, M. Jean-Philippe COMBE, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, M. Henri PETTEN, M. Didier KOOLENN, Mme Rosa JURADO, M. Laurent DUBOIS, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. René GAILLARD, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODON, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES ;

Étaient absents excusés et représentés :

Mme Dominique SOULIS qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Jean-Philippe COMBE, Mme Marie-Laure de FONTAINE VIVE CURTAZ qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD, M. Thierry COUSIN qui a donné pouvoir à M. Nicolas CLODON ;

Étaient absents non représentés :

Mme Patricia DENIS-RIBEIRO - Mme Valérie CHAZETTE.

Au cours de la séance : Mme Valérie FIASTRE et Mme Valérie CHAZETTE entrent au point 2, M. Pierre-Michel DELECROIX qui a le pouvoir et Mme Dominique SOULIS quitte la séance au point 8, M. Pierre-Michel DELECROIX qui a le pouvoir de Mme Dominique SOULIS entre au point 10, M. Julien KOCHER, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Adrien CAILLEREZ quittent la séance au point 12, M. Julien KOCHER, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Adrien CAILLEREZ entrent au point 15, M. Jean-Marc BRETON et M. Jean-Philippe COMBE quittent la séance au point 16, M. Jean-Marc BRETON et M. Jean-Philippe COMBE entrent au point 17, M. Adrien CAILLEREZ entre au point 18, M. Julien KOCHER quitte la séance au point 19, M. André KASPI entre au point 21, M. Julien KOCHER et M. Pierre-Michel DELECROIX qui a le pouvoir de Mme Dominique SOULIS entrent au point 23, Mme Jocelyne JAHANDIER entre au point 24 et donne pouvoir à M. Pierre GUILLARD, M. Didier KOOLENN quitte la séance au point 27, M. Didier KOOLENN entre au point 28, M. Philippe CIPRIANO, M. Roméo DE AMORIM, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, Mme Nadia LECUYER quittent la séance au point 30, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Jean-Philippe COMBE quitte la séance au point 31, M. Roméo DE AMORIM entre au point 31, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, Mme Nadia LECUYER entrent au point 45, Mme Agnès CARPENTIER quitte la séance au point 46, Mme Valérie FIASTRE, Mme Agnès CARPENTIER entrent au point 65.

1.1 Questions orales

Groupe « Saint-Maur écologique et solidaire »

- Conférence climat : Quelles initiatives à Saint-Maur ?
- ZAC des Facultés : Rôle de la Commission
- La vidéosurveillance à Saint-Maur : libertés individuelles, coût de l'exploitation

Groupe « Fidèles à Saint-Maur »

- Organisation du travail municipal : mise à disposition d'une salle pour les conseillers de l'opposition

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 février 2015

Approuve le procès-verbal de la séance du 5 février 2015.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3. Élaboration du cadre stratégique pour le contrat de ville

Approuve le cadre stratégique du contrat de ville de nouvelle génération,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce cadre stratégique.

Unanimité

MARCHES PUBLICS

4. Adoption du nouveau règlement intérieur de la commande publique

Abroge la délibération du 5 avril 2012 ;

Approuve le nouveau règlement intérieur de la commande publique de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Majorité

45 Pour

3 Absentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

5. Élection des membres de la C.A.D.

Procède à l'élection de dix commissaires (cinq titulaires et cinq suppléants) au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste, qui, avec le Maire, président de droit, formeront la commission d'appel d'offres.

Candidats pour chacune des listes issues des élections municipales

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	Liste « Saint-Maur Demain »	Liste « Saint-Maur Ecologique et Solidaire »
TITULAIRES			
M. Jean-Marc BRETON	M. René GAILLARD	Mme Sylvie LAGARDE	Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY
Mme Carole DRAI		M. Thierry COUSIN	
M. Roméo DE AMORIM			
M. Jean-François LE HELLOCO			
Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE			
SUPPLEANTS			
M. Didier KOOLENN	M. Jacques LEROY	Mme Marie-Pierre GERARD	Mme Catherine THEVES
Mme Agnès CARPENTIER		Mme Marie-Laure de FONTAINE VIVE CURTAZ	
M. Philippe CIPRIANO			
M. Marc COHEN			
Mme Nadia LECUYER			

Bulletins trouvés dans l'urne : 48
Blancs et nuls : 1
Suffrages exprimés : 47

Obtiennent :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » 34 voix, 3 sièges
Liste « Fidèles à Saint-Maur » 4 voix, 1 siège
Liste « Saint-Maur Demain » 6 voix, 1 siège
Liste « Saint-Maur Ecologique et Solidaire » 3 voix, 0 siège

Sont élus pour former avec le Maire, président de droit, la commission d'appel d'offres :

Titulaires	
M. Jean Marc BRETON	
Mme Carole DRAI	
M. Roméo DE AMORIM	
M. René GAILLARD	
Mme Sylvie LAGARDE	
Suppléants	
M. Didier KOOLENN	
Mme Agnès CARPENTIER	
M. Philippe CIPRIANO	
M. Jacques LEROY	
Mme Marie-Pierre GERARD	

ADMINISTRATION GENERALE

6. Élection de deux représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration de l'établissement public "L'Abbaye des Bords de Marne"

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Procède à l'élection, à main levée, de deux représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d'Administration de l'établissement public « l'Abbaye des Bords de Marne ».

Candidat(s) :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »
Mme Hélène LERAITRE
M. Claude SOUSSY
Liste « Saint-Maur Demain »
M. Thierry COUSIN
Liste « Saint-Maur Ecologique et Solidaire »
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY

Obtiennent :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »
Mme Hélène LERAITRE 35 voix
M. Claude SOUSSY 35 voix
Liste « Saint-Maur Demain »
M. Thierry COUSIN 6 voix
Liste « Saint-Maur Ecologique et Solidaire »
Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY 3 voix

Sont élus représentants du conseil municipal devant siéger au Conseil d'Administration de l'établissement public « l'Abbaye des Bords de Marne » :

Mme Hélène LERAITRE
M. Claude SOUSSY

FINANCES COMMUNALES

7. Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2015)

Approuve l'attribution, au titre de l'année 2015, de subventions aux associations selon la répartition figurant sur le tableau ci-dessous :

92023 / 6574 SERVICES GÉNÉRAUX des Adm, Pub, Loc, - Relations Publiques	Montant subvention 2014	Montant en € 2015
Accueil des Villes Françaises	285,00 €	250,00 €
Comité de Quartier Saint-Maur Créteil - Vieux Saint-Maur	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité Des Intérêts Généraux Du Quartier d'Adamville	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité Des Intérêts Généraux Du Quartier De La Pie	1 000,00 €	1 000,00 €
Groupe de Défense Sanitaire des Abeilles	350,00 €	300,00 €
La plaquette de Saint-Maur	250,00 €	250,00 €
Place au vélo à Saint-Maur	500,00 €	500,00 €
Société D'Horticulture De Saint-Maur	3 500,00 €	3 500,00 €
TOTAL	7 500,00 €	7 500,00 €

92025 / 6574 SERVICES GÉNÉRAUX des Adm, Pub, Loc, - Aide aux Associations	Montant subvention 2014	Montant en € 2015
Association amicale des anciens marins et anciens combattants "La Flotte"	350,00 €	200,00 €
Comité de coordination des anciens combattants CCAC	3 250,00 €	2 800,00 €
Fédération nationale André Maginot des anciens combattants	350,00 €	300,00 €
Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie - Comité de St Maur FNACA	520,00 €	1 000,00 €
Les Médailles Militaires 160ème Section	390,00 €	250,00 €
Rhin et Danube 6ème Section de St Maur	250,00 €	200,00 €
Union française des associations de combattants UFAC	3 200,00 €	2 800,00 €
Union nationale des combattants en Afrique du Nord UNC-AFN	0,00 €	200,00 €
TOTAL	8 200,00 €	7 500,00 €

92041 / 6574 SERVICES GÉNÉRAUX des Adm, Pub, Loc, - Relations Internationales	Montant subvention 2014	Montant en € 2015
Amitié Franco-Israélienne de Saint-Maur	1 500,00 €	1 500,00 €
Comité de jumelage de Saint-Maur	50 000,00 €	50 000,00 €
Peuple du désert Mauritanien	0,00 €	300,00 €
TOTAL	51 500,00 €	51 800,00 €

9220 - 62255 / 6574 ENSEIGNEMENT FORMATION - Services Communs	Montant subvention 2014	Montant en € 2015
Amis de la jeunesse d'Adamville AJA	2 700,00 €	2 000,00 €
APEL Jeanne d'Arc	2 500,00 €	1 400,00 €
APEL Saint-André	1 600,00 €	800,00 €
APEL Le Roseire	0,00 €	500,00 €
Association aumôneries catholiques de l'enseignement public AACEP	1 500,00 €	1 500,00 €
Association des anciens du lycée Marcellin Berthelot	150,00 €	150,00 €
Association des anciens et anciennes élèves du lycée Condorcet	150,00 €	150,00 €
Association des parents d'élèves des écoles publiques de St-Maur APESM	1 300,00 €	800,00 €
Association des parents indépendants du groupe scolaire "LA PIE"	475,00 €	380,00 €

API		
Association Familiale Catholique de Saint-Maur-des-Fossés et des communes environnantes	200,00 €	200,00 €
Club d'échecs de Saint-Maur	2 500,00 €	3 000,00 €
Jeunesse et culture protestante	2 000,00 €	1 500,00 €
Scouts et guides de France	3 500,00 €	2 800,00 €
Scouts unitaires de France	950,00 €	760,00 €
Union locale des conseils locaux de parents d'élèves FCPE	2 200,00 €	1 200,00 €
Union P.E.E.P. Saint-Maur/ Joinville	1 500,00 €	1 200,00 €
TOTAUX	18 250,00 €	18 840,00 €

9230 / 6574 CULTURE - Services Communs	Montant subvention 2014	Montant en € 2015
Amicale de jeux	450,00 €	300,00 €
Art scénique et compagnie	600,00 €	500,00 €
Association philatélique de Saint-Maur-des-Fossés	1 350,00 €	1 000,00 €
Association Saint-Nicolas	1 000,00 €	1 000,00 €
Atelier scène (111=3)	300,00 €	200,00 €
Atelier théâtre de la cité	1 230 000,00 €	1 160 000,00 €
Ateliers d'Art de Saint-Maur-des-Fossés	200 000,00 €	150 000,00 €
Atout chant	4 000,00 €	2 000,00 €
Chante Marie	800,00 €	500,00 €
Club de scrabble de la boucle	1 300,00 €	1 000,00 €
Email et fusion	1 250,00 €	800,00 €
Ensemble orchestral allegro	200,00 €	600,00 €
La compagnie du chercheur d'artres	500,00 €	400,00 €
La compagnie théâtrale de St-Maur	2 400,00 €	2 200,00 €
Les amis de la Pic A	4 000,00 €	2 000,00 €
Lire musicale à Saint-Maur	300,00 €	300,00 €
Radio club de Saint-Maur	1 000,00 €	1 300,00 €
Saint-Maur parish work passion	250,00 €	200,00 €
Société des artistes du Val De Marne	3 600,00 €	2 000,00 €
Université pour tous de Saint-Maur	2 500,00 €	2 200,00 €
TOTAUX	18 250,00 €	18 840,00 €

92520 / 6574 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ - Services Communs - Interventions sociales	Montant subvention 2014	Montant en € 2015
A l'école de l'ed et ses amis	1 500,00 €	4 000,00 €
Accueil familles cancer	450,00 €	450,00 €
Amicale des locataires de l'habitat social de Saint-Maur	0,00 €	2 000,00 €
Artus d'autisme	55 000,00 €	40 000,00 €
APEI - Association ce parents d'enfants inadaptés de Saint-Maur et des Bords de Marne	6 900,00 €	4 000,00 €
Approche	20 000,00 €	20 000,00 €
Associabun d'entraide du personnel communal - AEP	47 500,00 €	47 500,00 €
Association des paralysés de France	1 000,00 €	1 000,00 €
Association française des sclérotés en plaques	80,00 €	100,00 €
Association générale des familles	2 200,00 €	2 000,00 €
Association Parabole	1 000,00 €	1 000,00 €
Association pour le don de sang bénévole de Saint-Maur-des-Fossés	2 000,00 €	2 000,00 €
Association Saint-Maurienne A3A	126 000,00 €	108 000,00 €
Association Saint-Maurienne de soins d'aide aux personnes et de garde à domicile ASSAPGD	350 000,00 €	125 000,00 €
Association Saint-Maurienne des amis des animaux	120 000,00 €	60 000,00 €
CIDDT du Val De Marne	55 000,00 €	50 000,00 €

Créer avec la langue française	1 500,00 €	1 500,00 €
Croix rouge française	6 500,00 €	6 500,00 €
Danse les yeux fermés	0,00 €	450,00 €
EHEO Saint-Maur-des-Fossés	300,00 €	300,00 €
Enfance et famille d'adoption EFA 94	450,00 €	400,00 €
Enfants d'ici et d'ailleurs	750,00 €	750,00 €
Familles de France association de St-Maur-des-Fossés	100,00 €	100,00 €
Fraternité chrétienne des malentendants du Val de Marne	280,00 €	280,00 €
Insertion service	20 000,00 €	18 000,00 €
La ligue des droits de l'homme section St-Maur/Crétail	280,00 €	200,00 €
Le mille pattes	300,00 €	300,00 €
Les bouchons d'amour	2 800,00 €	2 500,00 €
Les Galipettes	0,00 €	3 000,00 €
Les petits frères des pauvres	1 200,00 €	2 000,00 €
Ligue universelle du bien public	18 000,00 €	18 000,00 €
Magev	1 000,00 €	2 000,00 €
Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte	300,00 €	250,00 €
Prévention routière - Comité du Val de Marne	1 000,00 €	1 000,00 €
Protection civile	0,00 €	2 000,00 €
Restaurants du cœur	4 000,00 €	4 000,00 €
Secours catholique équipe de St-Maur	5 100,00 €	5 100,00 €
Secours populaire français	1 200,00 €	1 300,00 €
Société d'entraide des membres de la légion d'honneur	230,00 €	230,00 €
Société Saint-Vincent de Paul L.Martillac	5 000,00 €	5 000,00 €
Solidarité nouvelle pour le logement	2 000,00 €	2 000,00 €
Union nationale des amis et familles de malades mentaux du Val de Marne	300,00 €	300,00 €
Visite des malades dans les rts du Val-de-Marne	250,00 €	250,00 €
TOTAUX	85 000,00 €	84 470,00 €

92810 / 6574 Aménagement et services urbains, environnement - Services communaux -	Montant subvention 2014	Montant en € 2015
Au fil de l'eau	33 000,00 €	30 000,00 €
TOTAUX	33 000,00 €	30 000,00 €

Subvention versée à titre exceptionnel pour l'exercice 2015

9230 / 6574 CULTURE - Services Communs	Montant en € 2015
Club de scrabble de la boucle (organisation de la Dictée de Saint-Maur 2015)	2 500,00 €

Majorité

35 Pour

3 Absentistes (M. Yannick BRUNET, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER)
 9 Ne prennent pas part au vote (M. André KASPI, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Jean-Marc BILLYON, Mme Nadia LECUYER, Mme Nicole GERCLEY, M. Jacques LERDY, Mme Hélène LERAITRE, M. Jean-Philippe COMBE, Mme Dominique WAGNON)

EAU ET ASSAINISSEMENT

e. Approbation du projet de mise en place de la mensualisation et du prélèvement à échéance pour la facture d'eau

Approuve le projet de mensualisation et du prélèvement à échéance pour le paiement des factures d'eau

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les assistances nécessaires pour réaliser ce projet

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Trésorerie Principale de Saint-Maur-des-Fossés

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

9. Mise en application des nouveaux tarifs dans les parcs de stationnement

Décide que les nouvelles modalités de fonctionnement ainsi que les nouveaux tarifs dans les parcs de stationnement seront applicables à compter du 1^{er} juin 2015.

Majorité

41 Pour

1 Contre (M. Denis L'AURENT)

4 Absentions (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIAN-BOYER)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

10. Création de postes dans le cadre des dispositifs des contrats aidés

Décide de créer 15 postes à temps non complet d'adjoints techniques territoriaux de 2e classe dans le cadre du dispositif des CUI-CAE, à compter du 1^{er} mai 2015.

Précise que ces contrats seront d'une durée initiale d'un an, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois (de 60 mois si la personne a plus de 50 ans et bénéficie d'une des aides mentionnées par les textes).

Décide de créer 5 postes à temps complet d'adjoints techniques territoriaux de 2e classe dans le cadre du dispositif des CUI-CAE ou du dispositif des emplois d'avenir, à compter du 1^{er} mai 2015.

Précise que ces contrats seront d'une durée initiale d'un an, renouvelable expressément, dans la limite de 36 mois si le recrutement s'effectue selon le dispositif des emplois d'avenir ou d'une durée initiale d'un an, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois (de 60 mois si la personne a plus de 50 ans et bénéficie d'une des aides mentionnées par les textes) si le dispositif retenu est celui des CUI-CAE.

Indique que la rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Autorise Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint en charge des ressources humaines à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ces recrutements, à signer tous les actes nécessaires (conventions d'engagement et actes de recrutement notamment) et à solliciter les aides prévues par le dispositif auprès de l'Etat.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont inscrits au budget.

Unanimité

11. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Ingénieur territorial – filière technique.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché territorial principal – filière administrative et d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial – filière technique.

Décide que ces deux emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions ou en cas

d'inadéquation entre le profil des candidats et celui des postes, ils pourront être pourvus par la voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Décide que la rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet de Directeur territorial – filière administrative.

Décide la suppression de trois emplois permanents à temps complet de Rédacteur territorial principal de 1re classe – filière administrative.

Décide la suppression de trois emplois permanents à temps complet d'Adjoint administratif territorial de 2e classe – filière administrative.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur en chef territorial de classe exceptionnelle – filière technique.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur en chef territorial de classe normale – filière technique.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'ingénieur principal territorial – filière technique.

Décide la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'Agent de maîtrise territorial principal – filière technique.

Décide la suppression de cinq emplois permanents à temps complet d'Agent de maîtrise territorial – filière technique.

Décide la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'Adjoint technique territorial principal de 1re classe – filière technique.

Décide la suppression de trois emplois permanents à temps complet d'Adjoint technique territorial principal de 2e classe – filière technique.

Décide la suppression de six emplois permanents à temps complet d'Adjoint technique territorial de 1re classe – filière technique.

Décide la suppression de dix-sept emplois permanents à temps complet d'Adjoint technique territorial de 2e classe – filière technique.

Décide la suppression de trois emplois permanents à temps complet d'Educateur territorial de jeunes enfants – filière sociale.

Décide la suppression de cinq emplois permanents à temps complet d'Agent territorial spécialisé de 1re classe des écoles maternelles – filière sociale.

Décide la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'Auxiliaire de puériculture de 1re classe territorial – filière médico-sociale.

Décide la suppression de trois emplois permanents à temps complet d'Educateur territorial et des activités physiques et sportives principal de 2e classe – filière sportive.

Décide la suppression de trois emplois permanents à temps complet de Gardien de police municipale – filière police.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'Administrateur territorial – filière administrative.

Décide la création de trois emplois permanents à temps complet d'Attaché territorial – filière administrative.

Décide la création de deux emplois permanents à temps complet d'Adjoint administratif territorial de 1re classe – filière administrative.

Décide la création de deux emplois permanents à temps complet d'Adjoint administratif territorial de 2e classe – filière administrative.

Décide la création de trois emplois permanents à temps complet de Technicien territorial – filière technique.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de maîtrise principal territorial – filière technique.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique territorial principal de 1re classe – filière technique.

Décide la création de vingt emplois permanents à temps complet d'Adjoint technique territorial principal de 2e classe – filière technique.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique territorial de 1re classe – filière technique.

Décide la création de deux emplois permanents à temps complet d'Adjoint technique territorial de 2e classe – filière technique.

Décide la création d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint technique territorial de 2e classe – filière technique.

Décide la création de deux emplois permanents à temps complet d'Auxiliaire de puériculture territorial de 1re classe – filière médico sociale.

Décide la création de trois emplois permanents à temps complet d'Educateur territorial principal de jeunes enfants – filière sociale.

Décide la création de deux emplois permanents à temps complet d'Agent territorial spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles – filière sociale.

Décide la création de trois emplois permanents à temps complet d'Agent territorial spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles – filière sociale.

Décide la création de deux emplois permanents à temps complet d'Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe territorial – filière médico-sociale.

Décide la création de trois emplois permanents à temps complet d'Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1re classe – filière sportive.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'Educateur territorial des activités physiques et sportives – filière sportive.

9/23

Décide la création de trois emplois permanents à temps complet de Brigadier de police municipale – filière police.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont couverts au budget de l'exercice en cours.

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2015 (annexe 1)

Majorité

42 Pour

6 Abstentions (Mme Marie-Laure de FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

12. Tarifs de rémunération du personnel vacataire

Approuve les rémunérations des vacances effectuées pour le compte de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés et précisées dans l'annexe 1.

Décide que ces rémunérations seront indexées sur l'évolution du SMIC ou sur l'évolution de la valeur du point de la fonction publique ou sur l'évolution de l'indice majoré et de l'indice brut de l'échelon auquel il est fait référence.

Autorise le Maire ou le Maire-Adjoint délégué aux ressources humaines à procéder au recrutement des vacataires et à signer tous les documents afférents.

Dit que ces dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} mai 2015.

Dit que la présente délibération annule et remplace les délibérations n° 4 du 25 juin 1980 portant revalorisation de la rémunération de l'Avocat chargé des consultations juridiques à la mairie, n° 2 du 25 juin 2009 relative aux tarifs horaires et mensuels de rémunération et n° 4 du 28 avril 2011 relative à la revalorisation de la rémunération des jurys de concours au conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés.

Dit que les sommes nécessaires à la rémunération des vacances sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Majorité

39 Pour

6 Abstentions (Mme Marie-Laure de FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

13. Modification de la délibération portant attribution de dotations vestimentaires et de petit équipement aux agents de la Ville

Approuve la liste des dotations vestimentaires allouées aux agents de la Ville de Saint-Maur.

Dit que la somme nécessaire à l'acquisition des dotations vestimentaires est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Dit que dans un souci de protection de l'environnement et pour des raisons sociales, la Commune de Saint-Maur-des-Fossés prendra les mesures nécessaires pour permettre le recyclage des vêtements de travail, uniformes et autres équipements de protections individuels usagés.

Précise que la liste mentionnée permettra de préparer au mieux les marchés les plus adaptés aux besoins en la matière.

Unanimité

10/23

DIVERS

14. Création de la commission "Règlement de voirie"

Approuve la création d'une commission consultative comprenant :

- les membres de la commission: cadre de vie
- un représentant de GRDF
- un représentant de ERDF

Unanimité

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

15. Avis sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Seine-Normandie (S.D.A.G.E.) 2016-2021 : un plan d'action pour améliorer la qualité des rivières et des milieux aquatiques.

Emet un avis favorable au SDAGE 2016-2021 car il reprend les grands objectifs et moyens pour parvenir à la bonne qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques et au vu des objectifs, outils et leviers présentés confirme l'intérêt des dispositifs locaux de gestion de l'eau que constituent le Syndicat Marne Vive et le SAGE Marne Confluence.

Demande à ce que les observations émises par le Syndicat Marne Vive lors de la séance du comité syndical du 19 mars 2015 soient prises en compte.

Souligne l'importance de l'articulation entre le PGRI et le SDAGE et notamment du défi à « limiter et prévenir le risque inondation »

Formule les réserves suivantes :

- demande l'adaptation du délai pour la masse d'eau UH 154A, délai qui doit être maintenu à 2021 et non 2015
- demande une meilleure prise en compte des contraintes locales et notamment des objectifs et mesures à prendre en milieu urbain afin de préserver les zones humides locales, protéger la ressource en eau, et restaurer la qualité écologique des milieux aquatiques, renforcer l'incitation à l'infiltration à la parcelle en limitant l'imperméabilisation des sols,

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

16. Débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (P.L.U.)

Donne acte du dépôt sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Dont acte

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

17. Avis sur le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation de la société Eiffage Travaux publics I.D.F. d'exploiter une usine d'enrobé sur le port de Bonneuil

Prend acte du rapport et de l'avis du commissaire enquêteur (ainsi que des réponses du pétitionnaire Eiffage qui y figurent).

Constata qu'aucun des cinq conseils municipaux qui se sont prononcés n'a émis d'avis favorable sans réserve ou condition et que tous ont formulé des demandes concernant le suivi et la maîtrise des émissions olfactives.

Constata l'importance de la perception olfactive, en tant que forte nuisance, dans les contributions des riverains.

Constata la faible prise en compte par le commissaire enquêteur dans son avis :

- de l'enjeu de la qualité globale de l'air: c'est-à-dire l'ensemble des rejets et polluants atmosphériques,
- de l'enjeu olfactif,
- de l'enjeu de l'usage de lignite.

Regrette le sous dimensionnement de ses propositions et recommandations liées au suivi des émissions olfactives.

Regrette l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Confirme la volonté de la Ville de poursuivre son action pour la préservation de la qualité de vie des riverains de la zone d'activité du Port de Bonneuil-sur-Marne (notamment à réception du nouvel arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter).

Dont acte

18. Information et avis sur l'arrêté préfectoral du 27 février 2015 portant autorisation d'exploiter de la Société EIFFAGE au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.)

Confirme l'avis défavorable à la reprise de l'exploitation dans ces conditions en raison notamment :

- o de l'insuffisance du dispositif de surveillance des odeurs et du traitement des plaintes ;
- o de l'absence de mise en place d'un protocole de suivi global de la qualité de l'air.

Soutient Monsieur le Maire dans l'action en justice qu'il a engagée (référé suspension et recours sur le fond) ;

Demande la poursuite des contributions à l'adresse mail usineiffage@mairie-saint-maur.com afin de disposer d'un nombre suffisant de témoignages permettant de mieux analyser la situation.

Confirme la volonté de la Ville de Saint-Maur de contribuer à la recherche de solutions notamment par la poursuite du travail du Comité scientifique initié par la Ville (avec le Port de Bonneuil, les villes riveraines, Air Paris) et par la participation aux instances de concertations / informations mises en place par le Port de Bonneuil.

Unanimité

19. Adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne au S.I.G.E.I.F. pour les deux compétences (gaz et électricité)

Approuve l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne au SIGEIF pour les deux compétences gaz et électricité.

Unanimité

20. Charte communale de chantier

Approuve la création et l'application de la charte communale de chantier

Unanimité

21. Avenant n°2 au contrat R.E.V.I.P.A.C. pour le rachat des papiers-cartons issus de la collecte sélective des emballages à recycler

Approuve l'avenant n°2 au contrat REVIPAC pour le rachat des papiers-cartons issus de la collecte sélective des emballages à recycler.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville.

Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Ville tout document se rattachant audit avenant ou toute modification non substantielle par décision.

Unanimité

22. Renouvellement de la convention avec O.C.A.D.3.E. pour la collecte séparative des déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E.)

Approuve le renouvellement de la convention OCAD3E pour la collecte séparative des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques par le biais d'un éco organisme coordonnateur : l'OCAD3E pour la période 2015-2020.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville.

Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Ville tout document se rattachant à ladite convention ou toute modification non substantielle par décision.

Unanimité

23. Conditions de mise à disposition d'un poulailler et de deux poules à des familles volontaires

Adopte le projet du Conseil municipal des enfants en accord avec le Programme Local de Prévention des déchets.

Approuve le principe de confier un poulailler et deux poules à des foyers volontaires.

Fixe le montant de la participation par foyer à trente euros.

Donne l'autorisation à Monsieur le Maire, ou en son absence à l' élu délégué, de signer les documents et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la mise en place de ce dispositif, notamment le règlement du projet.

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

24. Z.A.C. de La Louvière : Modification simplifiée et modalités de mise à disposition du public

Approuve le texte de la modification envisagée.

Approuve les modalités de la mise à disposition :

- dossier de mise à disposition consultable en Mairie,
- registre en Mairie,
- synthèse des observations du public sera tenue à la disposition du public à l'issue de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle la synthèse aura été présentée.

Majorité

39 Pour

0 Contre (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONC, Mme Elisabeth BOUFFARD, SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

25. Approbation de la convention d'occupation Ville-RATP pour les travaux du parvis de La Varenne

Autorise le Maire à signer la convention de transfert de gestion des espaces RATP à la Ville pour la réalisation des travaux de réaménagement du Parvis de La Varenne-Chennevières.

Unanimité

26. Hail des Terrasses : Abrogation de la délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2013

Abroge la délibération n°5 du Conseil Municipal du 12 décembre 2013 réaffirmant la volonté de la Ville d'engager une procédure en vue de l'acquisition par voie amiable ou d'expropriation du terrain situé 2, avenue de la Terrasse.

Majorité

37 Pour

11 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, M. Jacques LEROY, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONC)

27. Autorisation donnée au Maire de déposer la demande de permis de construire pour le projet d'agrandissement de l'école maternelle Les Tilleuls

Approuve le programme d'agrandissement de l'école maternelle Les Tilleuls.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le permis de construire.

Unanimité

28. Création de zones bleues

Approuve la création de zones bleues dans les différents quartiers de la ville, suivant la liste des voies en annexe.

Le stationnement y sera limité à 1 h 30, tous les jours, de 9 h à 19 h, sauf les dimanches et jours fériés. Le contrôle s'effectuera au moyen d'un disque européen.

Approuve le principe de la non application de la zone bleue au mois d'août.

Dit que la mise en application est fixée au **1^{er} septembre 2015**.

Majorité

42 Pour

6 Absentions (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONC)

29. Stationnement résidentiel

Approuve l'instauration d'un stationnement résidentiel dans les secteurs de zones bleues pour les Saint-Mauriens. Ils bénéficieront d'un tarif de 10 € par mois (forfait annuel – gratuité au mois d'août).

Les résidents seront enregistrés dans le parc de stationnement de leur choix et seront identifiés par un macaron à apposer contre le pare-brise du véhicule. Ce macaron leur sera délivré sur présentation :

- d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition de la taxe d'habitation),
- d'une pièce d'identité,
- et de la carte grise du véhicule.

Dit que les entreprises, les commerçants, les professions libérales non saint-mauriens, dont le secteur d'activité est situé dans une zone bleue, pourront bénéficier, ainsi que leurs personnels, de macarons pour stationner, au tarif de 10 € par mois (forfait annualisé – gratuité au mois d'août).

Les bénéficiaires, ainsi que leurs personnels, seront enregistrés dans les parcs de stationnement du quartier concerné et seront identifiés par un macaron à apposer contre le pare-brise du véhicule. Ce macaron leur sera délivré sur présentation :

- d'une pièce d'identité,
- de la carte grise du véhicule,
- de la contribution économique territoriale,
- d'une attestation de l'employeur.

Dit qu'en cas de perte du macaron ou de changement de véhicule, le résident devra s'acquitter d'un forfait de 10 € pour la délivrance d'un nouveau macaron.

Approuve le montant du forfait pour l'année 2015, à 40 € compte tenu de la date de mise en application

Dit que la date de mise en application est fixée au **1^{er} septembre 2015**.

Unanimité

30. **Approbation du principe de mise en place d'un droit de préemption commercial à Saint-Maur-des-Fossés**

Approuve le principe de la mise en place d'un droit de préemption commercial.

Autorise le Maire à faire réaliser une étude permettant de rédiger le rapport d'analyse qui sera soumis pour avis aux chambres consulaires.

Unanimité

DOMAINES

31. **Cession de la propriété communale située 38, avenue Jean-Jaurès à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide le principe de la cession de gré à gré de la propriété communale sise 38, avenue Jean-Jaurès à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée DL 3 pour une superficie de 506 m² environ, à un prix compatible avec l'avis émis le 30 octobre 2014 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne – Division du Domaine, qui servira de montant minimum d'acceptation.

Dit que la proposition retenue sera soumise à une nouvelle délibération du conseil municipal.

Majorité

42 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth DOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

32. **Cession de la propriété communale située 40, avenue Jean-Jaurès à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide le principe de la cession de gré à gré de la propriété communale sise 40, avenue Jean-Jaurès à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée DL 6 en partie, pour une superficie d'environ 387 m², à un prix compatible avec l'avis émis le 30 octobre 2014 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne – Division du Domaine, qui servira de montant minimum d'acceptation.

Dit que la proposition retenue sera soumise à une nouvelle délibération du conseil municipal.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la division de la parcelle.

Majorité

42 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth DOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

33. **Cession de la propriété communale située 4, avenue Gallieni/10, rue Auguste-Marin à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide le principe de la cession de gré à gré de la propriété communale sise 4, avenue Gallieni / 10, avenue Auguste-Marin, à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée J 60 pour une superficie totale de 840 m² environ, à un prix compatible avec l'avis émis le 30 avril 2014 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine.

Dit que la proposition retenue sera soumise à une nouvelle délibération du conseil municipal.

Majorité

35 Pour

9 Contre (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONS, Mme Elisabeth DOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

34. **Cession de la propriété communale située 3, villa Camus à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide le principe de la cession de gré à gré de la propriété communale sise 3, Villa Camus à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée N 34 pour une superficie de 421 m² environ, à un prix compatible avec l'avis émis le 27 février 2015 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine, qui servira de montant minimum d'acceptation.

Dit que la proposition retenue sera soumise à une nouvelle délibération du conseil municipal.

Majorité

35 Pour

9 Contre (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONS, Mme Elisabeth DOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

35. **Changement d'affectation d'un logement situé dans l'école élémentaire Champignol - 2, rue Louis-Maurice à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide le principe de la désaffectation du logement d'une superficie de 65 m² environ composé de quatre pièces principales, d'une cuisine, d'une salle d'eau et d'un W.C, situé au 1^{er} étage de l'école élémentaire Champignol sise 2, rue Louis-Maurice à Saint-Maur-des-Fossés.

Décide l'affectation de ce logement en locaux d'activités pour un usage scolaire et périscolaire.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

36. Changement d'affectation d'un logement situé dans l'école maternelle Nicolas-Gatin, 10, rue de La Varenne à Saint-Maur-des-Fossés

Décide le principe de la désaffectation du logement d'une superficie de 112 m² composé de cinq pièces principales, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un W.C., situé dans l'école maternelle Nicolas-Gatin, 10, rue de La Varenne à Saint-Maur-des-Fossés.

Décide l'affectation de ce logement en locaux d'activités pour un usage scolaire et périscolaires.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

37. Autorisation donnée au Maire de signer un bail avec la S.A. H.L.M. "Coopération et Famille" pour la mise à disposition de locaux dans une propriété située 3, avenue du Onze-Novembre à Saint-Maur-des-Fossés

Approuve le renouvellement de la mise à disposition de la Commune, d'un local d'une superficie d'environ 37 m², composé de deux pièces et d'un W.C., et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 3 avenue du Onze-Novembre à Saint-Maur-des-Fossés appartenant à la S.A. d'H.L.M. "Coopération et Famille" (Groupe Logement Français).

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le bail à intervenir et tous documents nécessaires associés, pour un loyer annuel de 9 434,24 € TTC qui sera susceptible d'être revalorisé au 1^{er} juin 2015 et les charges récupérables s'y rapportant, pour une durée de cinq ans.

Décide que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Commune sur un crédit ouvert pour l'exercice 2015 et à ouvrir aux budgets suivants.

Majorité
39 Pour
9 Abstentions (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

38. Autorisation donnée au Maire de signer un bail avec S.A. H.L.M. "Coopération et Famille" pour la mise à disposition de locaux dans une propriété située 10, rue de Paris à Saint-Maur-des-Fossés

Approuve le renouvellement de la mise à disposition de la Commune d'un local d'une superficie d'environ 60 m², composé de deux pièces et d'un W.C., situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 10, rue de Paris, appartenant à la S.A. H.L.M. "Coopération et Famille" (Groupe Logement Français).

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le bail à intervenir et tous documents nécessaires associés, pour un loyer annuel de 10 253,52 € TTC qui sera susceptible d'être revalorisé au 1^{er} juin 2015 et les charges récupérables s'y rapportant, pour une durée de cinq ans.

Décide que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Commune sur un crédit ouvert pour l'exercice 2015 et à ouvrir aux budgets suivants.

Majorité
39 Pour
6 Abstentions (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Jean-Richard TESSIER, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Nicolas CLODONG)

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

39. Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne et la ville de Saint-Maur-des-Fossés relative à la mise en œuvre de projets visant à renforcer l'accès des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs pour la période 2014-2017.

Approuve la convention d'objectifs et de financement N°201400307 visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement N°201400307

Autorise Monsieur le Maire à accepter le versement de l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Unanimité

40. Attribution de subventions aux associations sportives

Attribue, au titre de l'année 2015, des subventions aux associations sportives pour un montant de 346 909 € répartis comme suit.

18 700 € au titre des manifestations sportives :

Association Hippique des Bagaudes (Concours nationaux et animations 2015)-----	5 000 €
STELLA Sports Handball (Tournoi de Noël 2014)-----	700 €
VGA Escrime (Coupe du Monde de Fleuret 2014)-----	12 000 €
VGA Escrime (Circuit national vétérans open 2015)-----	1 000 €

1 230 € au titre de la promotion du sport :

A.S. Lycée BERTHELOT (Championnat de France UNSS Escalade à PAU)-----	250 €
Tae Kwon Do Club de Saint-Maur (Championnat de France seniors à Marseille)-	500 €
VGA (Coupons d'aide à la pratique sportive 2014-2015)-----	360 €
SMUS (Coupons d'aide à la pratique sportive 2014-2015)-----	60 €
Société Nautique du Tour de Marne	
(Coupons d'aide à la pratique sportive 2014-2015)-----	60 €

326 979 € au titre des contrats d'objectifs :

STELLA Sports Badminton (Contrat d'objectif 2014-2015)-----	2 000 €
STELLA Sports Handball (Contrat d'objectif 2014-2015 3e partie)-----	164 000 €
Tae Kwon Do Club de Saint-Maur (Contrat d'objectif 2014-2015)-----	10 000 €
US Lusitanos Saint-Maur (Contrat d'objectif 2014-2015)-----	4 000 €
VGA Basket (Contrat d'objectif 2014-2015)-----	21 000 €
VGA Boxe Anglaise (Contrat d'objectif 2014-2015)-----	8 000 €
VGA Escrime (Contrat d'objectif 2014-2015)-----	26 000 €
VGA Football Féminin (Contrat d'objectif 2014-2015 2e partie)-----	35 979 €
VGA Haltérophilie (Contrat d'objectif 2014-2015)-----	7 000 €
VGA Pentathlon (Contrat d'objectif 2014-2015)-----	3 000 €

VGA Plongeon (Contrat d'objectif 2014-2015).....	18 000 €
VGA Rugby (Contrat d'objectif 2014-2015)	20 000 €
VGA Tennis de Table (Contrat d'objectif 2014-2015).....	2 000 €
VGA Volley Ball (Contrat d'objectif 2014-2015).....	6 000 €

Dit que ces dépenses seront imputées au chapitre 924-40 Sport et Jeunesse article 6574 subvention aux associations.

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc ..) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

PETITE ENFANCE

41. **Demande de subvention à l'investissement à la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour les travaux de réhabilitation et d'agrandissement du multi-accueils Villa Papillon**

Autorise le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention à l'investissement auprès de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, dont le montant correspond au maximum de ce que la Ville peut prétendre ;

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande et à l'octroi de subvention.

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

42. **Attribution d'une dotation pour le concours organisé dans le cadre du 12^e Festival du court métrage de Saint-Maur-des-Fossés et approbation du règlement**

Attribue la dotation de 8 200 € destinée à récompenser les lauréats du concours de court-métrage amateur selon la répartition suivante :

Grand Prix du Festival	2 500 €
Prix Jeune réalisateur	500 €
Prix Coup de Cœur du Public	750 €
Prix du Lido	750 €
Prix du Jury	1 200 €
Prix Interprétation homme	500 €
Prix interprétation femme	500 €
Mentions spéciales :	
Image	300 €
Son	300 €
Montage	300 €
Meilleure Animation	300 €
Meilleure Musique originale (nouveau prix)	300 €

Approuve le règlement du concours.

Unanimité

43. **Attribution d'une dotation pour les prix de la Biennale de l'estampe**

Décide l'attribution d'une dotation pour les prix de la Biennale de l'estampe d'un montant de 11 300 euros, selon la répartition suivante :

Prix spécial du Maire	4 000 euros
Prix Marcel Mambré	2 300 euros
Deuxième prix	1 900 euros
Troisième prix	1 500 euros
Prix Jean Couy	1 500 euros

Autorise le Maire à répartir cette dotation par arrêté

Dit que la dépense sera imputée du chapitre 923.22 Musée - à l'article 6714 - Bourses et Prix ouvert au budget de l'exercice 2015

Unanimité

44. **Demandes de subventions relatives aux activités du musée de Saint-Maur et à la réhabilitation du site de l'abbaye**

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut le Maire-adjoint délégué à la Culture, à l'histoire de la ville et à la mémoire combattante, à solliciter les subventions auprès des organismes compétents et à signer tout acte y afférent.

Unanimité

45. **Projet d'orchestre trinational**

Approuve le projet d'orchestre trinational composé de jeunes musiciens des villes de Saint-Maur-des-Fossés, Pforzheim et Czechochowa,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter toute subvention auprès des organismes concernés

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

46. **Convention de mise en place des commissions d'impayés locatifs avec les bailleurs et partenaires sociaux**

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise en place des Commissions d'impayés de loyers - C.I.L.

Dit que la mise en place des commissions prendra officiellement effet dès la signature de chacune des conventions.

Unanimité

ANIMATIONS

47. **Bons d'achats attribués dans le cadre de la Dictée de Saint-Maur et du Grand Prix de bridge de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

Approuve l'attribution, dans le cadre de la Dictée de Saint-Maur, d'une dotation sous forme de bons d'achat selon la répartition suivante :

- Dictée Collège / Primaire :
 - 4 bons d'achat à 80 € = 320 € TTC
 - 4 bons d'achat à 65 € = 260 € TTC
 - 4 bons d'achat à 50 € = 200 € TTC

b. D'été Seniors :

- 1 2 bons d'achat à 90 € = 180 € TTC
- 1 2 bons d'achat à 80 € = 160 € TTC
- 1 2 bons d'achat à 70 € = 140 € TTC
- 1 1 bon d'achat à 50 € = 50 € TTC
- 1 1 bon d'achat à 40 € = 40 € TTC
- 1 1 bon d'achat à 30 € = 30 € TTC

En fonction du nombre de participants, certaines récompenses peuvent ne pas être remises et à l'inverse, en cas d'ex-aequo, ce nombre sera revu à la hausse.

Approuve l'attribution, dans le cadre du Grand Prix de Bridge, d'une dotation pour la 1^{er} pierre saint-maurienne selon la répartition suivante :

- 2 bons d'achat à 75 € = 150 € TTC

Dit qu'en cas de reconduction des manifestations susvisées et sauf délibération contraire du Conseil Municipal, le principe de ces dotations sera reconduit les années suivantes.

Précise que les dépenses seront imputées à l'article 6232 du chapitre 920, sous-chapitre 24 du budget de l'exercice concerné par les manifestations

Unanimité

MARCHES PUBLICS

48. Appel d'offres ouvert relatif à la location de véhicules frigorifiques pour la cuisine centrale

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la location de véhicules frigorifiques pour la cuisine centrale, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

49. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site de l'Abbaye

Approuve le projet d'avenant n°1 au marché de « Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Site de l'ancienne abbaye de Saint-Maur » avec la société A & M PATRIMOINE domiciliée 2, rue Traversière à CLAMART (92140) mandataire du groupement A & M PATRIMOINE et Société REEZOME.

Unanimité

50. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de transformation des postes de relèvement du Théâtre et situé rue Bir-Hakeim en système de pompage en ligne directe

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux de transformation des postes de relèvement du Théâtre et situé rue Bir-Hakeim en système de pompage en ligne directe, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

51. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et à la plantation d'arbres sur espaces verts et alignement

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Fourniture et à la plantation d'arbres sur les espaces verts et en alignement, à

signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

52. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de signalisation aux sols

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux de signalisation aux sols, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

53. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réhabilitation d'une cuve de stockage d'eau potable au réservoir

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la réhabilitation d'une cuve de stockage d'eau potable au réservoir, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

54. Appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'entretien du patrimoine arboré

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux prestations d'entretien du patrimoine arboré, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

55. Appel d'offres ouvert relatif à la maintenance des groupes de pompage et de fontainerie

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la maintenance des groupes de pompage et de fontainerie, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

56. Appel d'offres ouvert relatif à la maintenance des portes automatiques dans les bâtiments communaux

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la maintenance des portes automatiques dans les bâtiments communaux, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

57. Appel d'offres ouvert relatif au réaménagement du parvis de la gare de La Varenne-Chennevières

Annule et remplace la délibération n°38 du Conseil Municipal du 11 Avril 2013

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative au réaménagement du parvis de la gare RER de La Varenne-Chennevières, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

COMMUNICATIONS

58. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

59. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 0 h 50.